

# PIC DE POLLUTION = RÉDUCTION DES VITESSES SUR L'AIRE URBAINE DE BELFORT-MONTBÉLIARD-HÉRICOURT-DELLE

## ➔ Mesure d'urgence «Niveau 1»

Autoroute A36 : Moins 20 km/h pour TOUS les véhicules  
(information sur radio 107.7 et panneaux autoroutiers)



- 20 km/h

## ➔ Mesure d'urgence «Niveau 2»

AUTRES ROUTES :  
Vitesse limitée à 70 km/h hors autoroute  
(sauf vitesse réglementaire déjà inférieure à 70 km/h)



Document  
multilingue :



## PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AIRE URBAINE

# PIC DE POLLUTION AUX PARTICULES = RÉDUCTION DES VITESSES

SUR L'AIRE URBAINE  
BELFORT  
MONTBÉLIARD  
HÉRICOURT  
DELLE



DREAL Franche-Comté - 17E, rue Alain Savary, 25005 Besançon Cedex

[www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)



L'information de la population est assurée par médias (presse, radio...). Elle est complétée par une information aux maires. De plus, la société d'autoroute APRR informe ses usagers par la station de radio « Autoroute Info » et ses panneaux à message variable.

⚠ Attention, les messages d'urgence pour des raisons de sécurité (accidents, danger sur la voie...) restent prioritaires.

### Sur l'A36, les limitations s'appliquent :

➔ Dans le sens **Besançon-Mulhouse**, à partir du panneau à message variable de Saint-Georges d'Armont (PR 76,3) jusqu'à la limite Franche-Comté/Alsace



➔ Dans le sens **Mulhouse-Besançon**, à partir du panneau à message variable d'Angeot (PR 20,9) jusqu'au panneau à message variable de Blussans (PR 71,1).



PR : point repère

Mesures prises en application des arrêtés préfectoraux en vigueur définissant les procédures d'urgence en cas de pic de pollution aux particules PM10.

